



Attestation d'études collégiales - JEEK.OK

Techniques d'éducation à l'enfance

À QUI ————— S'ADRESSE CETTE DÉMARCHE?

Tout adulte qui possède des acquis académiques et/ou de l'expérience de travail significative en relation avec un programme d'études offert en démarche RAC au Cégep de Trois-Rivières.

La RAC en formation techniques est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement ses compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en lien avec un programme d'études.

Au terme de la démarche, vous recevrez un document officiel (bulletin, diplôme, etc.) attestant les compétences maîtrisées, comme si vous aviez suivi la formation ici-même au Cégep de Trois-Rivières.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

rac@cegeptr.qc.ca
819 376-1721, poste 2117

3500, rue De Courval
Téléphone : 819 378-4911
www.cegeptr.qc.ca/formationcontinue



RAC | reconnaissance des acquis et des compétences



FORMATION CONTINUE
ET SERVICES
AUX ENTREPRISES

————— OBJECTIFS

Ce programme permet d'évaluer vos compétences acquises selon vos expériences de travail et de vie. L'objectif de cette démarche est de vous reconnaître, à la suite d'évaluations, une ou plusieurs compétences enseignées dans le cadre de ce programme d'études.

L'AEC Techniques en éducation à l'enfance vise le développement de compétences de futurs éducateurs leur permettant d'observer, de planifier et d'analyser des interventions visant le développement global des enfants âgés de 0 à 12 ans, et ce, en mettant en place des critères de qualités et des pratiques professionnelles visant la création et le maintien de la collaboration avec les parents.

Cette attestation d'études collégiales permettra de vous imprégner de l'approche inclusive, notamment, pour les enfants présentant des besoins particuliers, issus de familles vulnérables ou provenant de diverses cultures.

————— CONDITIONS D'ADMISSION

Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante par le collège, fournir une preuve de citoyenneté canadienne et de résidence au Québec, et satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
- être visé par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- avoir poursuivi pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires.

————— CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

- Posséder une expérience de travail significative de 2 à 3 ans à titre :

- Aide-éducateur • trice de garderie ou petite enfance
- Éducateur • trice en garderie ou petite enfance
- Éducateur • trice de la petite enfance au niveau préscolaire
- Travailleur • se des services de garderie ou petite enfance

Secteur Reconnaissance des acquis et des compétences

POTENTIEL DE RECONNAISSANCE

Nombre de cours : **19**

Nombre de compétences : **16**

Nombre d'heures reconnues : **1260 h**

Nombre d'unités : **41,33 u**



LISTE DES COMPÉTENCES

Numéro	Nom du cours
C0190	Analyser la fonction de travail
C0191	Observer le comportement de l'enfant
C0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
C0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
C0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
C0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
C0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
C0197	Communiquer en milieu de travail
C0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
C019A	Fournir de l'aide à l'enfant
C019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
C019E	Organiser des activités éducatives
C019F	Animer des activités éducatives
C019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
C019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
FK19	Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter en service de garde éducatif

Frais à la charge du candidat :

- Paiement de **30 \$** pour couvrir les droits d'admission en Reconnaissance des acquis et des compétences.
- Paiement de **75 \$** pour les droits d'inscription en Reconnaissance des acquis et des compétences.
- Paiement de **50 \$/compétence** pour les droits de Reconnaissance des acquis et des compétences (évaluation et tutorat), jusqu'à concurrence de **500 \$**.